

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 avril 2018 à 20h30

L'an deux mille dix-huit le 12 avril 2018 à 20h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur MIQUEL Gérard, Sénateur Maire.

Date de convocation et d'affichage : 5/04/2018

Mesdames, Messieurs, Philippe BALMES, Josette DAJEAN, Frédéric DECREMPS, Roland GARREAU, Gérard MIQUEL, Myriam QUANTIN, Bernard VALETTE, Sylviane VAN SEVEREN

Absents excusés : Isabelle GRASS donne pouvoir à Josette DAJEAN, Pierre DUFOUR

Frédéric DECREMPS a été nommé secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

- Budget principal : Concordance Compte de gestion 2017 et Compte administratif 2017
- Affectation du résultat 2017 : budget principal
- Vote des subventions 2018 aux associations
- Vote des taux d'imposition 2018
- Vote du budget primitif principal 2018
- Participation cantine scolaire école de Tour de Faure
- Convention ACTES
- Manège 2018

Ouverture séance à 20h40

Monsieur le Maire remercie de sa présence M. GUIONNET, trésorier principal.

Concordance Compte de gestion 2017 et Compte administratif 2017 du budget principal :

Monsieur Frédéric DECREMPS, 1^{er} adjoint, prend la présidence de la séance et présente la concordance du compte administratif 2017 et du compte de gestion 2017 du budget principal.

FONCTIONNEMENT :

Dépenses	444 486.33 €
Recettes	611 500.29 €
Résultat de l'exercice	167 013.96 €
Résultat reporté	281 545.10 €
Intégration résultat BA transport scolaire	-18 818.71 €
Résultat de clôture	429 740.35 €

INVESTISSEMENT :

Dépenses	920 477.57 €
Recettes	648 939.39 €
Résultat de l'exercice	-271 538.18 €
Résultat reporté	61 416.87 €
Intégration résultat BA transport scolaire	14 710.80 €
Résultat de clôture	- 195 410.51 €

- Hors de la présence de Monsieur Gérard MIQUEL, Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :
- **Déclare** que le compte de gestion budget principal dressé pour l'exercice 2017 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve,
 - **Approuve** le compte administratif 2017 du Budget principal.

COMMUNE DE ST CIRQ – Budget Principal : AFFECTATION DU RESULTAT 2017

Hors de la présence de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Frédéric DECREMPS, 1^{er} adjoint, après avoir entendu le Compte Administratif 2017, et le Compte de Gestion 2017 établi par Monsieur GUIONNET, Receveur Municipal, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2017, considérant les éléments suivants :

- Résultat de fonctionnement antérieur reporté	281 545.10 € (a)
- Affectation de résultat 20167	0,00 € (b)
- Résultat de fonctionnement 2017	167 013.96 € (c)
- intégration du résultat du BA transport scolaire	- 18 818.71 € (d)
- Résultat de fonctionnement cumulé	429 740 .35 € e = a – b + c - d)
- Résultat d'investissement antérieur reporté	61 416 .87 € (f)
- Résultat d'investissement 2017	- 271 538.18 € (g)
- intégration du résultat du BA transport scolaire	14 710.80 € (h)
- Résultat d'investissement cumulé	- 195 410.51 € (g = e – f +h)

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat, décide d'affecter le résultat comme suit :

- * affectation obligatoire à la couverture du déficit d'investissement (cpte 1068) : 429 740.35 €
- * affectation en réserve 0,00 €
- * affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'affectation du résultat 2017 du budget principal établis par le comptable du Trésor.

Attribution subventions 2018

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal l'attribution pour 2018 de subventions aux associations suivantes :

NOM DE L'ASSOCIATION	Montant
Amicale des Pompiers de Cabrerets	150
Amicale des Pompiers de Limogne	150
Ape Tour de Faure	200
Ass. Chasseurs de sangliers (Saint Cirq Lapopie / Berganty / BOUZIES)	400
Asso. Foncière pastorale Bouziès	1000
Association Chasse Rallye Négreval	200
Association des Amis de Saint Cirq	1000
Association des plus beaux villages 2018	881
Association du musée de la résistance	20
Association du Don du Sang	100
Association la Rose Impossible	3000
Association Lapopie Olympique	1000
Association patrimoine et artisanat de St Cirq Lapopie	2000
Bibliothèque de Tour de Faure	200
Comité des fêtes	1000
Collège Pompidou / Cajarc VOYAGE 2018	130
AAPPMA de Cabrerets – association de pêche	100
Ecole de Tour de Faure VOYAGE 2018	565
ECOLE Ste Thérèse – Lalbenque VOYAGE 2018	65
Maison des Arts G. Pompidou	100
Safran du Quercy	100
Restos du cœur Lot	100
	12 461
inscrit au budget 2018	15 000

Après délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- vote ces attributions de subventions telles qu'inscrites ci-dessus,
- charge Monsieur le Maire d'inscrire ces dépenses au BP 2018 et d'engager ces dépenses.

Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2018

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de voter les taux d'imposition pour 2018. Il propose de ne pas augmenter les taxes et de maintenir les taux de 2017.

Taux référence 2017	Taux proposés 2018
TH: 8.05 %	8.05 %
TFB: 15.80 %	15.80 %
TFNB: 103.31 %	103.31 %

La recette fiscale attendue est d'environ 81 197 .00 €.

Après délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité valide la proposition des taux 2018.

Vote du budget primitif du budget principal 2018

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les propositions pour le budget principal 2018 qui peuvent se résumer comme suit :

Fonctionnement :

Dépenses :	631 848.00 €	Recettes :	631 848.00 €
			Report au C/002 :
Total :	631 848.00 €	Total :	631 848.00 €

Investissement :

Dépenses :	3 254 374.22 €	recettes :	3 911 735.28 €
RAR 2017 :	2 267 501.48 €		1 805 550.93 €
C/001 :	195 410.51 €		
Total :	2 451 279.34 €	Total :	2 451 279.34 €

Budget global : 5 717 286.21 € 5 717 286.21 €

Après délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité approuve le budget primitif du budget principal 2018 tel que proposé ci-dessus.

Participation Cantine scolaire 2016

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'à compter du 1er/03/2018, le coût du repas de la cantine scolaire de Tour de Faure sera facturé par la Communauté d'agglomération du Grand Cahors 4.00 €/ repas (3.95 € en 2017).

Il convient donc aujourd'hui pour le Conseil Municipal de définir le montant de sa participation.

Monsieur le maire le Maire propose que la participation de la commune reste identique à celle de 2017 soit 1.92 €.

Après délibéré, le Conseil Municipal valide à l'unanimité des présents la participation de la commune à la cantine scolaire de Tour de Faure à 1.92 €/repas.

Convention ACTES

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

Vu le décret n° 2005-324 du 7 avril 2005 relatif à la transmission par voie électronique des actes des collectivités territoriales soumis au contrôle de légalité et modifiant la partie réglementaire du code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2131-1 ;

Dans le cadre du développement de l'administration électronique, l'Etat s'est engagé dans un projet dénommé ACTES qui pose les principes de la dématérialisation des actes soumis au contrôle de légalité.

M. le maire présente ce projet. Il expose à l'assemblée que le décret n° 2005-324 du 7 avril 2005 pris en application de l'article 139 de la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales dispose que la collectivité territoriale qui choisit d'effectuer par voie électronique la transmission de tout ou partie des actes soumis au contrôle de légalité signe avec le préfet une convention comprenant la référence du dispositif homologué de télétransmission. Il donne lecture de la convention et invite le conseil à en délibérer

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, (*modalités et résultats du vote à préciser*) :
décide de procéder à la télétransmission des actes au contrôle de légalité, y compris les actes budgétaires ;
- donne son accord pour que le maire engage toutes les démarches y afférentes;
- autorise le maire à signer tous les documents et pièces relatifs à ce dossier ;

Autorisation Manège

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la demande du comité des fêtes d'installer sur la place de la mairie un manège pour enfants « le rallye Monte -Carlo » à partir du 13/07/2018 et jusqu'au 15/08/2018.

Après délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité l'occupation du domaine public par le manège pour enfants « le rallye Monte -Carlo » à partir du 13/07/2018 et jusqu'au 15/08/2018.

Questions diverses :

Monsieur le maire fait un point sur les différents travaux et projets en cours :

- Le transformateur EDF neuf a été mis en service et l'ancien a été enlevé.
- La mairie est en attente du retour du permis d'aménager pour commencer les travaux d'aménagement des bornes de recharge pour véhicules électriques. Il est prévu sur la RD8 à gauche du transformateur l'emplacement de 2 bornes de recharges avec chacune 2 stationnements et sur le parking P4 l'emplacement d'1 borne de recharge avec 2 stationnements. Les travaux devraient être réalisés avant le mois de juin 2018 pour ne pas perdre les aides de l'ADEME.
- En ce qui concerne les travaux d'aménagement du bourg, la 1^{ère} phase (tranche ferme) s'achève. Monsieur le Maire note que malgré une météo très mauvaise, les entreprises sont parvenues à rester dans les délais et que le résultat du pavage est très satisfaisant. La 2^{ème} phase (tranche optionnelle 1) de travaux débutera à l'automne pour s'achever en avril 2019.
- Monsieur le maire informe le conseil que le périmètre d'emprise des fouilles archéologiques va être revu à la baisse (derrière l'église + maison breton), qu'une aide de l'état de 50% est attendue pour mener à bien ce projet et qu'en cas de découverte de vestiges intéressants, il faudra prévoir leur mise en valeur.
- L'éclairage public (nouvelle lanterne) va être mis en place courant avril / mai 2018.
- Dans le cadre du marché d'aménagement du bourg, il est prévu le changement et le déplacement du monument aux morts.
- Les portes et fenêtres ont été changées à l'ancien presbytère.
- Les parcelles situées à droite et à gauche de l'escalier d'accès au parking résident ont été débroussaillées et nettoyées. Le cabanon de jardin a été détruit. La gloriette devrait être prochainement mise valeur.
- En collaboration avec les services du Grand Cahors, les emplacements des poubelles en dehors du bourg ont été pour certains modifiés et déplacés. Des travaux de réfection sont en cours : dalle béton et enclos en bois. Les travaux sont pris en charge par le Grand Cahors.
- La commune prévoit l'achat d'un aspirateur pour le nettoyage des rues nouvellement pavées. Il sera électrique afin d'éviter les nuisances sonores.
- M. Garreau informe des difficultés de l'association « patrimoine et artisanat de St Cirq Lapopie ». L'édition 2018 des « Médiévales » pourrait être annulée. Les dates réservées (23/24 juin 2018) sont tout de même conservées jusqu'à plus amples informations.

Fin de séance à 21h40